

FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

1/Accueil

Les horaires de l'infirmierie sont affichés sur la porte ainsi qu'à la vie scolaire.

L'infirmière accueille tout élève qui la sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique. S'il n'y a pas d'urgence, cet accueil se fera en dehors des heures de cours.

Tout élève qui vient à l'infirmierie doit passer par la vie scolaire pour prendre un ticket, sur lequel l'infirmière note l'heure de retour en classe.

A son retour en classe, l'élève devra montrer son ticket au professeur.

2/ Vaccinations

Tout élève doit être à jour des vaccinations obligatoires (photocopie de carnet de vaccination ou attestation du médecin remise au moment de l'inscription).

3/ Handicap ou maladie chronique

Les parents d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique sont priés d'en informer l'infirmière. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra ainsi être mis en place à son intention.

4/ Dispense d'EPS

Une dispense ponctuelle d'EPS peut être faite par l'infirmière, mais ne dispensent pas l'élève de la séquence éducative.

Les dispenses de plus d'une séquence devront être justifiées par un certificat médical présenté à la vie scolaire.